



**Mairie de LE CHEIX SUR
MORGE
Puy de Dôme**

République Française

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 22 avril 2014**

Le 22 avril 2014, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire**.

Etaient présents : LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, LOUSTE-SOL Véronique, SAUVAT Jean-Claude, TAHARI Alain, DESSENDIER Lionel, BELIN Etienne, GOMARD Nadine, PARRY Evelyne, CANTE Géraldine, CORBIN Bruno, MOREAU Coraline, PLANCHE Séverine.

Avaient remis pouvoir : BIOU Linda et GRENET Laurent

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT : Lionel DESSENDIER est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 7 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

1/ Présentation, pour les nouveaux élus, de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (**ANPCEN**) et remise de la 3^{ème} étoile « villages étoilés ».

2/ Approbation du **Compte Administratif** 2013 :

- Résultat de fonctionnement : excédent de 186 891.28 €
- Résultat d'investissement : déficit de 31 770.89 €

3/ Approbation du **Compte de Gestion** : le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par Mr le Receveur est certifié conforme et n'appelle ni observation, ni réserve.

4/ **Affectation du résultat** : compte-tenu des résultats de l'exercice 2013 et des restes à réaliser, le résultat à affecter en fonctionnement est de 165 120.39 €.

5/ **Vote des 3 taxes** : le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts. Les taux sont donc :

- Taxe d'habitation : 10.28%
- Taxe sur le foncier bâti : 19.13%
- Taxe sur le foncier non bâti : 99.58%

6/ **Vote du budget 2014** :

- Le budget de fonctionnement est de 571 944.39 €
- Le budget d'investissement est de 116 815.95 €
- Soit un budget global de 688 760.34 €

7/ **CCID** : Pour permettre le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs, le conseil municipal a établi une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants à proposer à la Direction Générale des Finances Publiques. Après examen de cette liste, celle-ci désignera 6 titulaires et 6 suppléants qui siègeront pendant la durée du mandat municipal.

8/ **CLIC** : La commune a décidé d'adhérer au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique RIOM LIMAGNE COMBRAILLES. Prix de l'adhésion : 30 € annuels. Sont désignées :

- Déléguée titulaire : CANTE Géraldine
- Déléguée suppléante : GOMARD Nadine

9/ **Eclairage public** : Le conseil municipal décide de conserver le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit (entre 22h45 et 5h45) mais aussi de ne pas faire de rallumage le matin pour la période du 15 mai au 31 juillet (sauf sur la D 2009).

De plus, sur la D 2009, du Chemin du Pont Romain à la place de l'Eglise, seulement 1 lampadaire sur 2 sera rallumé.

10/ **Ecole** : Suite au conseil d'école du 15 avril, il est rappelé les travaux à venir à l'école du CHEIX :

- Le local au-dessus de la classe de Céline a été refait : il ne reste plus qu'à poser les étagères ;
- Les enseignants ont demandé que, pour des raisons de sécurité, soit retiré le grattoir à chaussures dans la cour : c'est fait ;
- Dans l'année, des travaux seront entrepris pour faciliter l'accès de l'école aux fauteuils roulants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2122- 25 du CGCT.

Le Maire, Yves LIGIER.